

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée EUROTITRISATION, Société anonyme au capital de 684.000,00 Euro € dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 352 458 368, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Iain Brendan CAHILL, et Madame Fiona Mary O'ROURKE, son épouse, demeurant à NAVAN-CO MEATH (IRLANDEE), 17 Balreask Manor, Monsieur né à DUBLIN (IRLANDE), le 28 avril 1971 et Madame née à DUBLIN (IRLANDE), le 09 juillet 1972, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 18 décembre 2017 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 15/17, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **mardi 26 mars 2024 à 10 heures 30**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété D : - 169 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 169 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés., dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété D, situé à FRAQUELFING (57790), Les Harcholins, et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	6	17/2	Les Harcholins	20 ha 70 a 00 ca
Contenance totale				20 ha 70 a 00 ca

Le lot numéro 88 - Une maison de type V4D, au rez-de-chaussée du bâtiment D, désignée sur le plan de copropriété sous le numéro D1.9 et située dans le bâtiment 81, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos.

Cette maison est composée d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, salle d'eau avec sauna, deux WC, dégagement et rangements d'une surface de 66,10m<sup>2</sup>

Et les 50 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

Et les 496/1000èmes des parties communes spéciales aux copropriétaires du bâtiment 81.

#### MISE A PRIX : 30.000,00 €

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 3.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE CENTRE DEVELOPPEMENT (CIFD), Société anonyme au capital de 124.821.703,00 € dont le siège social est à PARIS 8ème, 26-28 rue de Madrid 75384, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 379 502 644, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Stephen Thomas DRUMM, né à DUBLIN (IRLANDE), le 22 avril 1962, et Madame Sheila Christine MCCULLOCH, née à HARROGATE (Country de York) (ROYAUME-UNI), le 31 janvier 1962, demeurant à DUBLIN 7 (IRLANDE), 6 Auburn Street Broadstone, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 12 octobre 2020 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 24/20, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **mardi 26 mars 2024 à 12 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E composé de :

- 126 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 126 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,
- 10 bâtiments, à usage de "locaux techniques" dénommés "127 à 136 inclus" élevé pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,
- des espaces libres aménagés comprenant notamment :
  - \* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,
  - \* des aires de circulations pour véhicules et piétons,
  - \* des cheminements piétonniers,
  - \* des espaces boisés.

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E, situé à FRAQUELFING (57790), et cadastré :

#### Commune de FRAQUELFING

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature
	6	18/2	Les harcholins	
Contenance totale			04 ha 03 a 21 ca	Sol -

#### Commune de NIDERHOFF

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature
	8	52/1	Les harcholins	
Contenance totale			10 ha 56 a 79 ca	sol

Le lot numéro 110 - bâtiment E, Une maison de type V6C, désignée sur le plan de répartition sous le numéro B5.8b et située dans le bâtiment 102, accès depuis les espaces extérieures.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

La maison de type V6C est une maison comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, trois chambres, salle de bains, salle de bains avec douche, sauna et WC, salle d'eau, WC, dégagement et rangements d'une surface de 89,61m<sup>2</sup>

Et les 91 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

Et les 503/1000èmes des parties communes spéciales aux copropriétaires du bâtiment 102.

**MISE A PRIX : 85.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 8500,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée EUROTITRISATION, Société anonyme au capital de 684.000,00 € dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 352 458 368, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Peter Alan SWALES, demeurant à WS9 OPZ WEST MIDLANDS (ROYAUME-UNI), 5 Bella Pais Close - PINFOLD RISE , BARR, BEACON , né à BIRMINGHAM (ROYAUME-UNI), le 31 juillet 1968, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 18 décembre 2017 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 23/17, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **mardi 26 mars 2024 à 14 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

1) Dans un ensemble immobilier composé de

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés,

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790), situé à HATTIGNY (57790), et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 169 - une maison de type C4, désignée sur le plan de copropriété sous le numéro M3.10, et constituant le bâtiment 147, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Ladite maison est composée de trois pièces comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, WC et rangements d'une surface de 52,61m<sup>2</sup>

Et les 39 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

2) Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété D

- 169 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 169 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés., dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété D, situé à FRAQUELFING (57790), Les Harcholins, et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	6	17/2	Les Harcholins	20 ha 70 a 00 ca
Contenance totale				20 ha 70 a 00 ca

Le lot numéro 177 - Une maison de type P4, désignée sur le plan de copropriété sous le numéro D11.7 et constituant le bâtiment 155, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos.

Cette maison de type P4 est composée d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, WC et rangement d'une surface de 52,50m<sup>2</sup>

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société EUROTITRISATION, Société anonyme au capital de 684.000,00 € dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 352 458 368, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Ross Simon CURRAN, demeurant à DUBLIN (IRLANDE, OU EIRE), 128 Glasanaon Road Flinglas East, né à DUBLIN (IRLANDE), le 21 mars 1979 et contre Monsieur Alan CURRAN, demeurant à DUBLIN (IRLANDE), 128 Glasanaon Road Flinglas East, né à DUBLIN (IRLANDE), le 25 juin 1981, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 13 novembre 2017 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 29/17, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude,

le **mardi 26 mars 2024 à 15 heures 30**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété C comprenant :

- 156 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 156 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,
- des espaces libres aménagés comprenant notamment :
  - \* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,
  - \* des aires de circulations pour véhicules et piétons,
  - \* des cheminements piétonniers,
  - \* des espaces boisés., dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, situé à FRAQUELFING (57790), Les Harcholins, et cadastré :

#### Commune de FRAQUELFING

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	6	16/2	Les Harcholins	01 ha 19 a 26 ca
Contenance totale				01 ha 19 a 26 ca

#### Commune de HATTIGNY

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	B	51/1	Les Harcholins	23 ha 30 a 74 ca
Contenance totale				23 ha 30 a 74 ca

Le lot numéro 58 - Une maison de type V4A, désignée sur le plan de copropriété sous le numéro F3.7, constituant le bâtiment 52, accès depuis les espaces extérieurs,

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse, d'un porche, et d'une aire de stationnement vélos

la maison est composée d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains avec WC, salle d'eau avec sauna, WC et rangements d'une surface de 69,39m<sup>2</sup>

Et les 58 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 60.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 6.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée EUROTITRISATION, Société anonyme au capital de 684.000,00 € dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 352 458 368, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Philip John MC CLUNG, né à DUNGANNON (ROYAUME-UNI), le 01 novembre 1967, et Madame Lynn FERGUSON, née à DUNGANNON (ROYAUME-UNI), le 17 septembre 1970, demeurant à DUNGANNON (ROYAUME-UNI), BT 71 6JE, 54 Coash Road, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 22 mars 2018 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 30/17, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **mardi 26 mars 2024 à 17 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété C comprenant : - 156 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 156 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés., dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, situé à FRAQUELFING (57790), Les Harcholins, et cadastré : Commune de FRAQUELFING

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	6	16/2	Les Harcholins	01 ha 19 a 26 ca
Contenance totale				01 ha 19 a 26 ca

### Commune de HATTIGNY

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	51/1	Les Harcholins	23 ha 30 a 74 ca
Contenance totale				23 ha 30 a 74 ca

Le lot numéro 33 - Une maison de type P4 , composée d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, WC et rangement d'une surface de 50,67m<sup>2</sup>

Et les 39 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 60.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 6.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée La société dénommée CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE CENTRE DEVELOPPEMENT (CIFD), Société anonyme au capital de 124.821.703,00 Euro € dont le siège social est à PARIS 8ème arrondissement (75008), 26-28 rue de Madrid 75384, immatriculée au RCS de PARIS 1er sous le n° 379 502 644, **créancier poursuivant**, contre Monsieur Aaron Marc LIFFCHAK, demeurant à N12 9AX LONDON (ROYAUME-UNI), 36 Ashurst Road , NORTH FINCHLEY, né à LONDRES (ROYAUME-UNI), le 18 juin 1985, **débiteur poursuivi**,

ordonnée par ordonnance rendue le 14 décembre 2020 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 28/20, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude,

le **mardi 26 mars 2024 à 9 heures**, à la vente par adjudication publique,

des biens immobiliers ci-après cadastrés : Dans un ensemble immobilier composé de

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés,

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790), situé à HATTIGNY (57790), et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 135 - Un cottage, bâtiment A, désignée sur le plan de copropriété sous le numéro L8.2, et situé dans le bâtiment 119, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Ledit lot est composé d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, hammam, deux WC, dégagement et rangements d'une surface de 66,72m<sup>2</sup>

Et les 49 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 68.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 6.800,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée "EUROTITRISATION" Société anonyme au capital de 684.000,00 €, dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY e sous le numéro 352 458 368, **créancier poursuivant**, contre

Monsieur Patrick Noel MULLIGAN, né à DONEGAL (IRLANDE), le 22 décembre 1954, et Madame Margaret Mary O'BRIEN, née à DUBLIN (IRLANDE), le 05 août 1960, demeurant ensemble à CO DUBLIN (IRLANDE, 55 Melesian Avenue Swords,

ordonnée par ordonnance rendue le 18 décembre 2017 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 24/17, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue,

procèdera, en son étude, le **lundi 25 mars 2024 à 15 heures 30**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E comprenant :

- 126 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 126 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- 10 bâtiments, à usage de "locaux techniques" dénommés "127 à 136 inclus" élevé sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée.

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers.

\* des espaces boisés, dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E, situé à FRAQUELFING (57790) et cadastré :

#### Commune de FRAQUELFING

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature	
	6	18/2	Les harcholins	04 ha 03 a 21 ca	Sol - sans précision
Contenance totale			04 ha 03 a 21 ca		

#### Commune de NIDERHOFF

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature	
	8	52/1	Les harcholins	10 ha 56 a 79 ca	sol
Contenance totale			10 ha 56 a 79 ca		

Le lot numéro 11 - bâtiment E, Une maison de type V6A, désignée sur le plan de répartition sous le numéro A2.1, et constituant le bâtiment 10, accès depuis les espaces extérieures.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Précision étant faite que la maison de type V6A est une maison de quatre pièces comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, trois chambres, salle de bains, deux salles d'eau dont une avec sauna, deux WC, dégagement et rangements. D'une surface de 83,40m<sup>2</sup>

Et les 91 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 45.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée "EUROTITRISATION" Société anonyme au capital de 684.000,00 Euro € dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n°352 458 368, **créancier poursuivant**, contre

**Monsieur Kirpal Singh GILL** et son épouse **Madame Gurdip RAI**, demeurant ensemble à HA52AF MIDDLESEX (ROYAUME-UNI), 13 Pinner Green , HA52A PINNER GREEN (MIDDLESEX), **débiteur poursuivi**, ordonnée par ordonnance rendue le 18 décembre 2017 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 28/17 et L1 37/17,

Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude,  
le **LUNDI 25 MARS 2024 à 10 heures 30**,

à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés : Dans un ensemble immobilier composé de :

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,
- des espaces libres aménagés comprenant notamment :
  - \* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,
  - \* des aires de circulations pour véhicules et piétons,
  - \* des cheminements piétonniers,
  - \* des espaces boisés,

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790) et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Lot numéro 141 - Un cottage, désigné sur le plan de copropriété sous le numéro L8.8, et situé dans le bâtiment 125, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Précision étant ici faite que ledit lot est composé d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, salle d'eau avec sauna, WC et rangement d'une surface de 53,57m<sup>2</sup>

Et les 49 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 60.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 6.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure



Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société EUROTITRISATION, Société anonyme au capital de 684.000,00 Euro € dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n°352 458 368, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Jeremiah Patrick O'BRIEN, demeurant à CO DUBLIN (IRLANDE, OU EIRE), 10 South Bank , SWORDS, né à CORK (IRLANDE), le 02 novembre 1977.

ordonnée par ordonnance rendue le 7 juin 2021 par le Tribunal d'Instance de SARREBOURG sous numéro L7/21, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procèdera, en son étude, le **LUNDI 25 MARS 2024 à 17 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E comprenant :

- 126 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 126 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- 10 bâtiments, à usage de "locaux techniques" dénommés "127 à 136 inclus" élevé sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée.

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers.

\* des espaces boisés.

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E, situé à FRAQUELFING (57790) et cadastré :

#### Commune de FRAQUELFING

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature	
	6	18/2	Les harcholins	04 ha 03 a 21 ca	Sol - sans précision
Contenance totale			04 ha 03 a 21 ca		

#### Commune de NIDERHOFF

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature	
	8	52/1	Les harcholins	10 ha 56 a 79 ca	sol
Contenance totale			10 ha 56 a 79 ca		

Le lot numéro 119 - Une maison de type V4B, désignée sur le plan de répartition sous le numéro B6.8B, et constituant le bâtiment 110, accès depuis les espaces extérieures.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Précision étant faite que la maison de type V4B est une maison de trois pièces comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, salle d'eau avec sauna, deux WC, dégagement et rangements. D'une surface de 65,08m<sup>2</sup>

Et les 75 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 80.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au plus tard la veille de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 8.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposés en l'étude

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée "EUROTITRISATION", Société anonyme au capital de 684.000,00 Euro € dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n°352 458 368, **créancier poursuivant**, contre **Madame Gwen ASOMBANG**, épouse de **Monsieur Lennox BOYD**. demeurant à W 139EL LONDRES (ROYAUME-UNI), 21 Leighton Row Ealing, **débiteur poursuivi**, ordonnée par ordonnance rendue le 18 septembre 2017 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 27/17, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude,

le **LUNDI 25 MARS 2024 à 12 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés : Dans un ensemble immobilier composé de :

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,
- des espaces libres aménagés comprenant notamment :
  - \* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,
  - \* des aires de circulations pour véhicules et piétons,
  - \* des cheminements piétonniers,
  - \* des espaces boisés,

dénoté LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790) et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 118 - Un cottage, désignée sur le plan de copropriété sous le numéro L6.4, et situé dans le bâtiment 106, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Précision étant ici faite que ledit lot est composé d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, WC et rangements d'une surface de 52,57m<sup>2</sup>

Et les 39 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 40.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 4.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE CENTRE DEVELOPPEMENT (CIFD), Société anonyme au capital de 124.821.703,00 Euro € dont le siège social est à PARIS 8ème, 26-28 rue de Madrid 75384, immatriculée au RCS de PARIS 1er sous le n° 379 502 644, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Shiraz GULAMALI, demeurant à W1G6LW LONDRES (ROYAUME-UNI), 12 Upper Wimpole Street, né à KAMPALA (OUGANDA), le 11 mai 1955, **débiteur poursuivi**,

ordonnée par ordonnance rendue le 14 juin 2021 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 8/21, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **jeudi 28 mars 2024 à 9 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un ensemble immobilier composé de :

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés,

dénoté LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790), situé à HATTIGNY (57790), et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 152 - Une maison, désignée sur le plan de copropriété sous le numéro M2.2, et situé dans le bâtiment 132, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Le cottage est composée d'une entrée, séjour avec coin cuisine, trois chambres, salle de bains, salle d'eau, hammam, deux WC, dégagement et rangements d'une surface de 84,51m<sup>2</sup>

Et les 62 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

Et les 547/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment 132.

#### MISE A PRIX : 65.000,00 €

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir : - un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 6.500,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société HOIST FINANCE AB, Société anonyme dont le siège social est à 10399 STOCKHOLM (SUEDE), Box 7848 165, immatriculée au RCS de STOCKHOLM sous le n°556012-8489, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Martin BARRETT, né à DUN NA NGALL / DONEGAL (IRLANDE), le 09 avril 1965, et Madame Mary Jacqueline BUTLER, infirmière, née à DONEGAL (IRLANDE), le 01 mars 1968, demeurant à RATHMULLAN CO. DONEGAL (IRLANDE), Glebe Hill Glentidally Ray, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 4 janvier 2013 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 63/12,

Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procèdera, en son étude, le **jeudi 28 mars 2024 à 14 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un ensemble immobilier composé de

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés,

situé à HATTIGNY (57790), dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 166 - Une maison de type P4 désignée sur le plan de copropriété sous le numéro M3.7, et constituant le bâtiment 144, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Ledit cottage est composé de trois pièces comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, WC et rangements d'une surface de 52,82m<sup>2</sup>

Et les 39 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 40.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 4.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE CENTRE DEVELOPPEMENT (CIFD), Société anonyme au capital de 124.821.703,00 Euro € dont le siège social est à PARIS 8ème, 26-28 rue de Madrid 75384, immatriculée au RCS de PARIS 1er sous le n° 379 502 644, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Denis Gerard CONNOLLY, demeurant à GLEBEMOUNT CO. WICKLOW (IRLANDE), 8 Fernhill Court, né à BAILE ATHA CLIATH (DUBLIN) (IRLANDE), le 03 octobre 1974.

Et Monsieur Ciaran Anthony CONNOLLY, demeurant à CO. WICKLOW (IRLANDE), 49 Seafielde Wicklow, né à DUBLIN (IRLANDER), le 18 février 1980,

#### débiteurs poursuivis,

ordonnée par ordonnance rendue le 26 juillet 2021 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 18/21 rectifiée par ordonnance du 2 décembre 2021, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procèdera, en son étude, le **jeudi 28 mars 2024 à 10 heures 30**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un ensemble immobilier composé de

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés,

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790)-, et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 125 - Un cottage désigné sur le plan de copropriété sous le numéro L7.2, et situé dans le bâtiment 110, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Ledit lot est composé d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, hammam, deux WC, dégagement et rangements d'une surface de 69,91m<sup>2</sup>

Et les 49 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 60.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 6.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société dénommée "EUROTITRISATION" Société anonyme au capital de 684.000,00 €, dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY e sous le numéro 352 458 368, **créancier poursuivant**, contre **Monsieur Niall Gerard KERR** et **Madame Ellen Josephine MC CORMACK**, née à DROGHEDA CO LOUTH (IRLANDE, OU EIRE), **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 30 janvier 2020 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 31/19, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **lundi 25 mars 2024 à 14 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés : Dans un immeuble en copropriété :

- 126 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 126 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,  
- 10 bâtiments, à usage de "locaux techniques" dénommés "127 à 136 inclus" élevé sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée.

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers.

\* des espaces boisés.

dénoté LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E, situé à FRAQUELFING (57790), et cadastré :

Commune de FRAQUELFING

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature	
	6	18/2	Les harcholins	04 ha 03 a 21 ca	Sol - sans précision
Contenance totale			04 ha 03 a 21 ca		

Commune de NIDERHOFF

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature	
	8	52/1	Les harcholins	10 ha 56 a 79 ca	sol
Contenance totale			10 ha 56 a 79 ca		

Le lot numéro 1 - Une maison de type V6A, désignée sur le plan de répartition sous le numéro A1.1, et constituant le bâtiment 1, accès depuis les espaces extérieures.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Précision étant faite que la maison de type V6A est une maison de quatre pièces comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, trois chambres, salle de bains, deux salles d'eau dont une avec sauna, deux WC, dégagement et rangements d'une surface de 80,52m<sup>2</sup>,

Et les 91 / 10.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 70.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 7.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposés en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société EUROTITRISATION, Société anonyme au capital de 684.000,00 Euro € dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 12 rue James Watt, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n°352 458 368, **créancier poursuivant**,

contre :

Monsieur Ravinder Singh JABBLE et Madame Baldeep Kaur PANESAR, son épouse, demeurant ensemble à SL4 3JE WINDSOR BERKSHIRE (ROYAUME-UNI), 33 Bolton Avenue, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 9 mars 2021 par le Tribunal d'Instance de SARREBOURG sous numéro L111/17, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude,

le **LUNDI 25 MARS 2024 à 9 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés : Dans un ensemble immobilier composé de

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,
- des espaces libres aménagés comprenant notamment :
  - \* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,
  - \* des aires de circulations pour véhicules et piétons,
  - \* des cheminements piétonniers,
  - \* des espaces boisés,

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790), et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 124 - Un cottage, bâtiment A, désignée sur le plan de copropriété sous le numéro L7.1, et situé dans le bâtiment 110, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Précision étant ici faite que ledit lot est composé d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, salle d'eau avec sauna, deux WC, dégagement et rangement d'une surface de 67,10m<sup>2</sup>

Et les 47 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 50.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au plus tard la veille de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 5.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société B-SQUARED INVESTMENTS sàrl, Société à responsabilité limitée au capital de 102.000,00 dont le siège social est à 1839 LUXEMBOURG (LUXEMBOURG), 9 rue Joseph Junck, immatriculée au RCS de LUXEMBOURG sous le n° B261266,

contre Monsieur Donall Francis BARRETT, demeurant à CASTELKOCK 99007 DUBLIN (IRLANDE), 11 Cedarhurst Green , Phoenix Park Rasecourse, né à DONEGAL (IRLANDE, le 30 septembre 1976.

ordonnée par ordonnance rendue le 15 mai 2014 et le 24 septembre 2015 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 7/14,

Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procèdera, en son étude, le **jeudi 28 mars 2024 à 15 heures 30**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété C comprenant :

- 156 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 156 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,
- des espaces libres aménagés comprenant notamment :
  - \* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,
  - \* des aires de circulations pour véhicules et piétons,
  - \* des cheminements piétonniers,
  - \* des espaces boisés., dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, situé à FRAQUELFING (57790), Les Harcholins, et cadastré :

### Commune de FRAQUELFING

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	6	16/2	Les Harcholins	01 ha 19 a 26 ca
Contenance totale				01 ha 19 a 26 ca

### Commune de HATTIGNY

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	51/1	Les Harcholins	23 ha 30 a 74 ca
Contenance totale				23 ha 30 a 74 ca

Le lot numéro 69 - Une maison de type C6 constituant le bâtiment 62, accès depuis les espaces extérieurs, Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Le cottage est composé de : entrée, séjour avec coin cuisine, trois chambres, salle de bains, salle d'eau, dégagements et rangements d'une surface de 70,16m<sup>2</sup>

Et les 60 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 80.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 8.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation



Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société HOIST FINANCE AB, Société anonyme dont le siège social est à 10399 STOCKHOLM (SUEDE), Box 7848 165, immatriculée au RCS de STOCKHOLM sous le n°556012-8489, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur James Gerard HENNIGAN et Madame Pauline Mary MC CALLION, son épouse, demeurant 99007 SWINFORD CO MAYO (IRLANDE), BALLINVOHER, Monsieur né à CASTLEBAR Comté de MAYO (IRLANDE), le 06 janvier 1962 et Madame née à DUBLIN (IRLANDE), le 29 mai 1964, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 21 janvier 2013 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 62/12,

Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **jeudi 28 mars 2024 à 17 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E comprenant :

- 126 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 126 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- 10 bâtiments, à usage de "locaux techniques" dénommés "127 à 136 inclus" élevé sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée.

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers.

\* des espaces boisés, dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E, situé à FRAQUELFING (57790), et cadastré :

#### Commune de FRAQUELFING

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance	Nature	
	6	18/2	Les harcholins	04 ha 03 a 21 ca	Sol - sans précision
Contenance totale			04 ha 03 a 21 ca		

#### Commune de NIDERHOFF

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance	Nature	
	8	52/1	Les harcholins	10 ha 56 a 79 ca	sol
Contenance totale			10 ha 56 a 79 ca		

Le lot numéro 75 – Un cottage, bâtiment 68, de type P4 constituant le bâtiment 68, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

La maison de type P4 est composée de : entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, WC, dégagement et rangements d'une surface de 52,82m<sup>2</sup>

Et les 58 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 40.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 4.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société HOIST FINANCE AB, Société anonyme dont le siège social est à 10399 STOCKHOLM (SUEDE), Box 7848 165, immatriculée au RCS de STOCKHOLM sous le n°556012-8489, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur William Martin MORAN, demeurant à CONTY OF GALWAY (IRLANDE), LAKEVIEW, CLAREGALWAY, né à GALWAY (IRLANDE), le 16 juillet 1976 et Monsieur Thomas Gerard FAHY, demeurant à Conty of GALWAY (IRLANDE), CORTOON, CLAREGALWAY, né à TUAM Conté de GALWAY (IRLANDE), le 17 juillet 1964, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 10 octobre 2013 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 47/13, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procèdera, en son étude, le **jeudi 4 avril 2024 à 9 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété B compose de :

- 138 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 138 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés,

situé à HATTIGNY (57790), et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	57/1	Les Harcholins	15 a 60 ca
Contenance totale				15 a 60 ca

Le lot numéro 72 - Une maison de type C4 dans le bâtiment 65, accès depuis les espaces extérieurs. Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos.

Le cottage est composée de : entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, WC et rangements d'une surface de 48,04m<sup>2</sup>

Et les 51 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 40.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 4.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société HOIST FINANCE AB, Société anonyme dont le siège social est à 10399 STOCKHOLM (SUEDE), Box 7848 165, immatriculée au RCS de STOCKHOLM sous le n°556012-8489, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Timothy Noel HORNIBROOK, né à CORK (IRLANDE), le 29 décembre 1963, et Madame Josephine Ann Patricia MOYNIHAN, née à CORCAIGH (comté de CORK) (IRLANDE), le 24 septembre 1964, demeurant à 99007 KNOCKRAHA - Co CORK (IRLANDE), 31 Radharc Na Tuaithe, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 27 juin 2013 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 24/13, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **jeudi 4 avril 2024 à 10 heures 30**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés : Dans un ensemble immobilier composé de

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés,

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790), dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790), et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 63 - Une maison de type V4A constituant le bâtiment 56, accès depuis les espaces extérieurs. Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Le cottage est composé d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains avec WC, salle d'eau avec sauna, WC et rangements d'une surface de 69,66m<sup>2</sup>

Et les 49 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 52.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 5.200,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société HOIST FINANCE AB, Société anonyme dont le siège social est à 10399 STOCKHOLM (SUEDE), Box 7848 165, immatriculée au RCS de STOCKHOLM sous le n°556012-8489, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Bolarinwa Olutosin OLUWOLE, demeurant à LONDON on N6P1V4 (CANADA), 3209 Settlement Trail, né à IBADAN (NIGERIA), le 22 juillet 1972, **débiteur poursuivi**,

ordonnée par ordonnance rendue le 4 janvier 2013 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 66/12, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **jeudi 4 avril 2024 à 12 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS - Copropriété E comprenant :

- 126 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 126 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- 10 bâtiments, à usage de "locaux techniques" dénommés "127 à 136 inclus" élevé sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée.

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers.

\* des espaces boisés,

situé à FRAQUELFING (57790)

### Commune de FRAQUELFING

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature
	6	18/2	Les harcholins	04 ha 03 a 21 ca
Contenance totale			04 ha 03 a 21 ca	Sol - sans précision

### Commune de NIDERHOFF

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature
	8	52/1	Les harcholins	10 ha 56 a 79 ca
Contenance totale			10 ha 56 a 79 ca	sol

Le lot numéro 134 - Une maison de type C6 constituant le bâtiment 110, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Le cottage comprend : entrée, séjour avec coin cuisine, trois chambres, salle de bains, salle d'eau, deux WC, deux dégagements et rangements d'une surface de 69,07m<sup>2</sup>

Et les 78 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 55.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 5.500,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société HOIST FINANCE AB, Société anonyme dont le siège social est à 10399 STOCKHOLM (SUEDE), Box 7848 165, immatriculée au RCS de STOCKHOLM sous le n°556012-8489, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Aaron Paul UHLEMANN, né à LOUTH (IRLANDE), le 03 février 1977, et Madame Joanne Catherine CASSIN, née à ARMAGH (IRLANDE), le 01 octobre 1974, demeurant ensemble à SWORDS CO DUBLIN (IRLANDE, 7 Castlevew Close, **débiteurs poursuivis**,

ordonnée par ordonnance rendue le 4 janvier 2013 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 62/12, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procèdera, en son étude,

**le jeudi 4 avril 2024 à 13 heures 30,**

à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un ensemble immobilier composé de

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés,

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790) :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 39 - Une maison de type C4 constituant le bâtiment 34, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Ladite maison est composée de trois pièces comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, WC et rangements d'une surface de 52,82m<sup>2</sup>

Et les 39 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 40.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 4.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société B-SQUARED INVESTMENTS sàrl, Société à responsabilité limitée au capital de 102.000,00 dont le siège social est à 1839 LUXEMBOURG (LUXEMBOURG), 9 rue Joseph Junck, immatriculée au RCS de LUXEMBOURG sous le n° B261266,

**créancier poursuivant,**

contre Monsieur Kealan John DOYLE, demeurant à 99007 CO DUBLIN (IRLANDE), 6 Woodlands Court , PORTMARNOCK, né à DUBLIN (IRLANDE), le 15 juillet 1974,

**débiteur poursuivi,**

ordonnée par ordonnance rendue le 14 novembre 2019 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 28/19,

Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procèdera, en son étude, le **jeudi 4 avril 2024 à 15 heures**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un ensemble immobilier composé de

- 181 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 181 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés,

dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété A, situé à HATTIGNY (57790) :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	58/1	Les Harcholins	22 ha 00 a 00 ca
Contenance totale				22 ha 00 a 00 ca

Le lot numéro 66 - Une maison de type C4 constituant le bâtiment 58, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos

Ledit lot est composé d'une entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, WC et rangements d'une surface de 53,27m<sup>2</sup>

Et les 39 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 52.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 5.200,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

### VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, Société anonyme au capital de 529.548.810,00 € dont le siège social est à PARIS CEDEX 09 (75318), 1 boulevard Haussmann Cedex 09, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 542 097 902, **créancier poursuivant**,

contre Monsieur Ronan John PERRY, demeurant à 99007 DUBLIN 7 (IRLANDE), 87 North King Street Smithfield, né à DUBLIN (IRLANDE), le 20 février 1974, **débiteur poursuivi**,

ordonnée par ordonnance rendue le 7 juin 2021 par le Tribunal de Proximité de SARREBOURG sous le numéro L1 6/21, Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude, le **jeudi 4 avril 2024 à 16 heures 30**, à la vente par adjudication publique, des biens immobiliers ci-après cadastrés :

Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété B de :

- 138 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 138 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés, dénommé

situé à HATTIGNY (57790), et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	B	57/1	Les Harcholins	15 a 60 ca
Contenance totale				15 a 60 ca

Le lot numéro 22 - Une maison de type P6, au rez-de-chaussée du bâtiment B, dans le bâtiment 18, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos.

Il ressort du titre de propriété que la maison de 4 pièces de type P6 est composée de : entrée, séjour avec coin cuisine, trois chambres, salle de bains, salle d'eau, deux WC, dégagement et rangements.

Et les 68 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 67.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 6.700,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposés en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure

Etude de Maîtres Odile CRIQUI-MARX, Laurent CRIQUI et Marie BRAUN LEYENBERGER, notaires associés à 67700 SAVERNE, 116, Grand'Rue à 67700 SAVERNE - Tel : 03 88 01 86 86

## VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE A L'EXTINCTION DES FEUX

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée diligentée par la société B-SQUARED INVESTMENTS sàrl, Société à responsabilité limitée au capital de 102.000,00 dont le siège social est à 1839 LUXEMBOURG (LUXEMBOURG), 9 rue Joseph Junck, immatriculée au RCS de LUXEMBOURG sous le n° B261266,

**créancier poursuivant,**  
contre Monsieur Kealan John DOYLE, demeurant à 99007 CO DUBLIN (IRLANDE), 6 Woodlands Court, PORTMARNOCK, né à DUBLIN (IRLANDE), le 15 juillet 1974,

**débiteur poursuivi,**  
ordonnée par ordonnance rendue le 14 novembre 2019 par le Tribunal d'Instance (aujourd'hui Tribunal de Proximité) de SARREBOURG sous le numéro L1 29/19,

Maître Odile CRIQUI MARX, notaire associé à SAVERNE, 116, Grand'Rue, procédera, en son étude,

le **jeudi 4 avril 2024 à 18 heures**, à la vente par adjudication publique,

des biens immobiliers ci-après cadastrés : Dans un immeuble en copropriété dénommé LE DOMAINE DU BOIS DES HARCHOLINS, copropriété B de :

- 138 bâtiments dits cottages ou maisons, à usage d'hébergement respectivement dénommés "1 à 138 inclus" élevés pour chacun d'entre eux, sur terre plein, d'un simple rez-de-chaussée,

- des espaces libres aménagés comprenant notamment :

\* des aires de stationnement pour véhicules automobiles,

\* des aires de circulations pour véhicules et piétons,

\* des cheminements piétonniers,

\* des espaces boisés, dénommé situé à HATTIGNY (57790) :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	57/1	Les Harcholins	15 a 60 ca
Contenance totale				15 a 60 ca

Le lot numéro 50 - Une maison de type V4A, au rez-de-chaussée du bâtiment B , constituant le bâtiment 44, accès depuis les espaces extérieurs.

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'une aire de stationnement vélos.

Etant précisé que la maison est composée de : entrée, séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains avec WC, salle d'eau avec sauna, WC et rangements d'une surface de 69,36m<sup>2</sup>

Et les 65 / 10.000 èmes des parties communes générales de l'immeuble.

**MISE A PRIX : 60.000,00 €**

La vente doit avoir lieu sous les charges et conditions ordinaires avec les modalités de paiement suivantes, savoir :

- un montant égal à 10 % du montant de la mise à prix est payable au comptant, au jour de l'adjudication, en sus des frais, droits et honoraires, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français ;

- le solde du prix d'adjudication est payable au plus tard dans un délai de trois (3) mois du jour de l'adjudication, sans intérêts jusqu'à cette date et avec intérêts au taux de 2,00 % l'an en cas de retard.

Toute personne intéressée devra avoir versé **au plus tard la veille** du jour de l'adjudication au notaire commis, une somme de 6.000,00 € pour pouvoir porter les enchères.

Le cahier des charges ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation des mises à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier (article 159 de la loi du 1er juin 1924).

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Odile CRIQUI-MARX - notaire chargé de la procédure